



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)

DESRIPTIF DE PROJET - FORMULAIRE 3.2

<p>Intitulé du projet: « <i>Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi</i> ».</p>	<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : ONUFEMMES</p>
<p>Personnes à contacter concernant le projet:</p> <p>Donatienne GIRUKWISHAKA Directrice Générale de la Promotion de la Femme et de l'Égalité des Genres. Téléphone : 257 79 984 990 E-mail : giradonna1@yahoo.fr</p> <p>Jérémie DELAGE Représentant d'ONUFEMMES au Burundi Téléphone : +25779 71 781818 E-mail : jeremie.delage@unwomen.org</p>	<p>Partenaire(s) d'exécution :</p> <p>Gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (MSNDPHG) – Ministère de tutelle; - Ministère de la Justice, - Ministère de la Sécurité Publique, - Ministère de l'Intérieur, - Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. <p>Organisations de la société civile : à sélectionner au moment de la mise en œuvre.</p>
<p>Numéro du projet:</p>	<p>Site du projet : L'ensemble du territoire national.</p>
<p>Descriptif du projet:</p> <p>L'objectif visé est le renforcement de la réponse institutionnelle et communautaire aux violences sexuelles et basées sur le genre et la protection des victimes au Burundi.</p>	<p>Coût total du projet : US\$ 500, 000 Contribution PBF : US\$ 500, 000 Total : US\$ 500, 000</p>
<p>Note d'évaluation sur la parité entre les sexes (« Gender Marker¹ »): 3 <i>Note 3 pour les projets ayant la parité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant la parité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie à la parité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui n'attendent pas à contribuer à la parité entre les sexes.</i></p>	
<p>1. Résultat du Plan des priorités auquel le projet contribue: Résultat 3 : “Les droits humains sont respectés et les victimes ont plus de recours à la justice au niveau national”.</p>	

¹ PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du PBF, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.





f

Résultats du projet:

- Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés par les institutions et la communauté ;
- Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale.

1. **Domaine de résultat du PBF²** résumant au mieux l'objectif du projet: (1.2) État de droit

**Pour les projets financés par le Mécanisme de Financement
du Relèvement pour la Consolidation de la Paix (PRF)**

Entité du Système des Nations Unies récipiendaire des fonds :	Partenaire(s) d'exécution national (aux)
<p><i>M. Jérémie DELAGE, Représentant d'ONUFEMMES</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et cachet <i>07/12/2014</i></p> 	<p><i>Mme Clothilde NIRAGIRA, Ministre de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et cachet <i>Le 07/12/2014</i></p> 

² Les domaines de résultat du PBF sont les suivants:

1. *Apporter un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :*
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité, (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. *Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2):*
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion des ressources naturelles;
3. *Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3):*
 - (3.1) Génération d'emplois à court terme; (3.2) Subsistance durable.
4. *(Ré)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).*
 - (4.1) Administration publique; (4.2) Service public viable (y compris les infrastructures).

Table des matières

	Page
Page de garde	1
Page des signatures	2
I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé	4
a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet.....	4
b) Justification du projet.....	4
c) Cohérence par rapport aux autres projets.....	6
II. Objectif du soutien du PBF et mise en œuvre	8
a) Résultats du projet	8
b) Théorie de changement.....	8
c) Activités.....	9
d) Cibles.....	10
e) Enchaînement.....	10
f) Budget.....	17
g) Capacité des entités du Système des Nations Unies bénéficiaires et des partenaires d'exécution.....	19
III. Gestion et coordination	19
a) Gestion du projet.....	19
b) Gestion des risques.....	20
c) Suivi et évaluation.....	20
d) Dispositions administratives	21
Annexe A: Résumé du projet	1-1
Annexe B: Cadre de résultats du projet PRF	1-5



COMPOSANTES DU PROJET

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan des priorités approuvé ?

a) Résultat du Plan des priorités soutenu par le projet

Le présent projet fait partie du Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi (2014-2016) et contribue plus spécifiquement à l'axe 3 dont le résultat attendu **est libellé ainsi: « Les droits humains sont respectés et les victimes ont plus recours à la justice au niveau national »**. Partant de ce résultat global, le projet se focalise sur les violences sexuelles et basées sur le genre et sur l'atteinte du résultat intermédiaire 3.3 ainsi formulé: **« Les communautés sont sensibilisées sur la violence basée sur le genre et le système judiciaire participe à la réduction des violences sexuelles par le traitement diligent des procédures »**

Ainsi, dans le cadre des droits humains, un accent particulier est mis sur la lutte contre les « Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG) », qui constituent la forme de violation de droits humains qui touche beaucoup de femmes et porte atteinte à leur dignité. L'impunité des violences sexuelles et basées sur le genre est le vecteur de propagation et d'amplification de ce crime, d'où il sera nécessaire d'insister sur l'amélioration du traitement des cas de VSBG au niveau des juridictions.

b) Justification du projet

La guerre qu'a connue le Burundi a occasionné beaucoup d'impacts négatifs dans tous les secteurs de la vie nationale. La communauté en a souffert et continue d'en souffrir de façon différenciée pour les hommes, les femmes et les différentes catégories sociales. Le contexte de post-conflit a aussi favorisé l'augmentation de la criminalité ainsi que des cas de violation des droits humains, ce qui entrave la paix sociale. Ainsi, le phénomène de violences sexuelles et basées sur le genre n'a cessé de prendre de l'ampleur comme l'une des conséquences de la guerre n'ayant pas pu être jugulée jusqu'à ce jour. Les cas de viols se sont multipliés et les violences domestiques se sont exacerbées sous des formes plus atroces, allant parfois jusqu'aux assassinats de femmes par leurs conjoints. Malheureusement, aujourd'hui, il n'existe pas de données fiables pour illustrer leur ampleur. A titre d'exemple, le Centre SERUKA de Bujumbura enregistre en moyenne plus de 120 cas de viol par mois au cours de l'année 2014³, le Centre HUMURA de Gitega a réceptionné en dix mois (de janvier 2013 à octobre 2014) 1184 cas de violences dont 171 cas de violences sexuelles⁴, tandis que le Centre NTURENGAHO a reçu 1978 cas de VSBG durant les dix derniers mois de cette année⁵. La province de Kirundo a enregistré en 2013, 7 cas de femmes tuées par leurs conjoints. Dans la province de Bubanza, le Parquet de la République a instruit 480 cas de VSBG de 2009 à Avril 2013 tandis que le Tribunal de Grande Instance a fixé 78 dossiers. Le Parquet de la République en Mairie de Bujumbura a traité 403 de VSBG et 155 dossiers ont été fixés au niveau du Tribunal de Grande Instance.⁶

³ Rapport narratif du centre SERUKA, octobre 2014

⁴ Rapport narrative du Centre HUMURA, octobre 2014

⁵ Rapport narrative du Centre NTURENGAHO, octobre 2014

- ⁶ Audit judiciaire des violences basées sur le genre : le niveau d'application de la législation en vigueur depuis la promulgation du code d'avril 2009

Au niveau du cadre légal, le gouvernement a révisé le Code pénal et le code de procédure pénale. Le gouvernement a également soumis au Parlement un projet de loi spécifique sur la prévention, la répression des VSBG et la protection des victimes qui est en cours d'analyse. Si nécessaire des actions de plaidoyer seront amorcées en vue d'accélérer son adoption. Mais les cas d'impunité restent nombreux dans le pays pour plusieurs raisons : problématique de preuves, crainte de la stigmatisation, ignorance de la loi, menaces de représailles...). Les cas les plus répandus sont les violences sexuelles et les violences domestiques. Mais le problème de trafic des êtres humains a pris une telle ampleur que le gouvernement vient d'adopter un plan d'action national de lutte contre ce phénomène et une loi réprimant ce crime vient d'être promulguée par le Président de la République.. Le gouvernement du Burundi avec ses partenaires dont le Système des Nations-Unies a fourni de nombreux efforts pour endiguer ce mal tant sur le plan légal que sur le plan de l'intégration de la problématique dans les politiques et du renforcement des capacités institutionnelles. Cependant, le nombre des victimes qui bénéficient de l'assistance adéquate reste encore très insuffisant.

D'après une étude menée par UNIFEM sur les violences à l'égard des femmes au Burundi, le constat fait est que le contexte d'insécurité prévalant en période post-conflit est le principal facteur à l'origine de l'amplification des VSBG. Mais en même temps, les VSBG sont devenues un facteur de perturbation de la paix au niveau communautaire, entraînant souvent les suspicions, les actes de menaces dirigés contre les victimes et les témoins, les cas de vengeance, parfois même la mort des femmes. Pour chaque victime, sont aussi touchées d'autres personnes dont les membres de sa famille, ses voisins et même l'ensemble de la communauté, qui tous, se sentent dans un contexte d'insécurité et de manque de protection. Actuellement, les VSBG constituent donc plus un problème de sécurité et de justice. La prévention ainsi que la lutte contre l'impunité de ce crime constituent un gage de paix sociale et de respect des droits des femmes. Les menaces à la paix prévalant pendant la période pré-électorale et post-électorale constituent aussi un risque élevé d'amplification de ce phénomène.

Tel que prévu par les Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi que le plan d'Action du Secrétaire Général, la consolidation de la paix ne peut ignorer cette préoccupation de sécurité pour les femmes qui s'avère être en même temps une cause et une conséquence de la perturbation de la paix. Dans le cadre des projets de la première phase de consolidation de la paix et dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité, des jalons ont été posés pour renforcer les capacités de la police et du système judiciaire à lutter contre ce mal. Le cadre légal a été renforcé et des chambres spécialisées viennent d'être mises en place. Sur base du pas franchi, des leçons tirées et du contexte actuel, ce projet vise donc à lier le renforcement des mécanismes de contrôle et de redevabilité institutionnelle et la responsabilisation communautaire dans la lutte contre les VSBG.

Ainsi, la valeur ajoutée du présent projet est de mettre l'accent sur la redevabilité institutionnelle (qui est le nœud de la lutte contre l'impunité lié aux VSBG), la création de plateformes d'échange des acteurs de la chaîne pénale pour le suivi du pas franchi ainsi que le développement d'approches innovatrices au niveau communautaire. Le projet vise la consolidation de la paix au niveau communautaire et la sécurité ainsi que le respect des droits des femmes en cohérence avec l'axe 3 du Plan prioritaire de consolidation de la paix.



L'objectif de la consolidation de la paix étant d'établir les fondations d'une paix et d'un développement durable, le projet cherche à répondre à un problème de droits humains qui touchent majoritairement les femmes pour une paix inclusive et sensible au genre. Ainsi, les femmes pourront vivre dans un état de sécurité qui se définit comme une situation dans laquelle quelqu'un, n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression.

En visant l'amélioration de la réponse aux VSBG par une meilleure sensibilisation de la population et en renforçant l'efficacité du système judiciaire en matière de répression, ce projet contribuera ainsi significativement à l'atteinte du résultat du plan prioritaire sur le respect des droits humains et le recours des victimes à la justice.

c) Cohérence par rapport aux autres projets

Tableau 1 :
Aperçu des activités relevant de la consolidation de la paix et des écarts à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
1. Droits de l'Homme	PBF	Appui à la promotion et à la protection des droits de l'Homme au Burundi.	Juillet 2014 à Février 2017	2 millions	Complémentarité entre les deux projets dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe3 du plan prioritaire grâce à un partenariat entre l'OHCDH et ONUFEMMES dans la mise en œuvre des 2 projets PBF
2. Lutte contre les VSBG	Agence des Nations-Unies	Renforcement de la performance institutionnelle et communautaire dans la prévention, la répression des VSBG et dans la prise en charge des victimes au Burundi	Mars 2014 à Décembre 2016	3 662 200	Gap financier de 1 924 200 US\$ Le projet permettra de relever le gap du programme conjoint par le renforcement du volet sur l'accès à la justice et le développement de modèles communautaires plus prometteurs de résultats. Il est cohérent avec le programme conjoint et le renforce sur le volet justice et communautaire

Complémentarité avec d'autres projets

L'un des principaux angles d'attaque pour l'élimination des VSBG dans un contexte de post-conflit est la lutte contre l'impunité qui passe par l'amélioration de la performance du système judiciaire dans la lutte contre ce crime. L'accès à la justice pour les victimes est une question de droit mais aussi d'appui à leur rétablissement. Ce projet mobilisera les acteurs de la chaîne pénale et la communauté autour de cet objectif. Il sera en complémentarité avec le projet PBF sur les droits de l'homme « *Appui à la promotion et à la protection des droits de l'Homme au*

Burundi », avec lequel ils concourent aux mêmes résultats mais avec un focus précis sur les VSBG en tant que violation des droits humains. Ainsi, les cibles clés du projet sur les droits humains (CNIDH, organisations de défense des droits de l'homme) aborderont aussi les questions de VSBG et leurs capacités seront renforcées dans ce domaine grâce à une collaboration permanente entre ONUFEMMES et OHCDH et plus précisément, le personnel des deux agences impliquées dans la mise en œuvre du projet. De même, dans l'optique de toucher le maximum d'intervenants impliqués dans la consolidation de la paix, le projet touchera aussi les cibles des autres projets PBF de l'axe 1 « *Appui à la promotion du dialogue national et au renforcement de la cohésion sociale* » et 2 « *Appui à la participation de la jeunesse à la cohésion sociale* » par des séances spécifiques sur les VSBG et la diffusion des outils de sensibilisation auprès de ces cibles (les jeunes, les leaders politiques, les leaders religieux...).

Le projet sera aussi complémentaire au programme conjoint du système des Nations-Unies sur la lutte contre les VSBG et aura un caractère pilote sur le volet de renforcement de la chaîne pénale et la responsabilisation communautaire. Ces approches pilotes pourront par la suite être étendues sur le niveau national par le système des Nations-Unies et d'autres partenaires.

Par rapport aux autres projets et interventions en matière de lutte contre les VSBG, la contribution du présent projet sera le focus sur l'accès à la justice en passant par l'amélioration du fonctionnement même de la chaîne pénale par rapport à cette problématique. Cela permettra d'établir une base solide dans la lutte contre les VSBG et complètera les interventions opérationnelles des autres acteurs dans le domaine.



II. Objectif du soutien du PBF et la mise en œuvre

Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

a) Résultats du projet

Les résultats attendus du projet sont indiqués dans le schéma ci-dessous :

Titre :

Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi

Effets :

Effet 1 : Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés

Produit 1.1 : Un cadre légal et des mécanismes d'assistance et de protection des droits des victimes sont mis en place.

Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées.

Produit 1.3 : Les mécanismes de contrôle interne et externe à la chaîne pénale sont renforcés

Effet 2 : Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale

Produit 2.1 : Des mécanismes communautaires existants de prévention des VSBG sont outillés pour une prévention plus effective

Produit 2.2 : Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.

b) Théorie de changement

Si les capacités techniques et opérationnelles de la chaîne pénale sont renforcées et qu'il existe un cadre légal favorable et des mécanismes de contrôle interne et externe sur la répression des cas de VSBG pour garantir un traitement avec diligence des cas de VSBG, et qu' en même temps la communauté est sensibilisée et change de comportement, alors il y aura amélioration de la réponse aux VSBG et une meilleure protection des droits des femmes au Burundi.

c) **Activités**

Effet 1. : Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés.

Produit 1.1. : *Un cadre légal et des mécanismes d'assistance et de protection des droits des victimes sont mis en place.*

- Plaidoyer pour l'adoption et la promulgation de la loi spécifique sur les VSBG et vulgarisation de la loi contre le trafic des êtres humains;
- Renforcement des plateformes des acteurs au niveau national et au niveau provincial ;
- Appui à l'organisation de sessions spéciales sur les cas de VSBG dans 3 provinces pilotes (Kirundo, Rutana, Gitega) dans le cadre de la CIRGL et accompagnement des victimes pour l'accès aux autres services.

Produit 1.2. : *Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées.*

- Organisation de cadres de dialogue impliquant les intervenants de la chaîne pénale sur la lutte contre l'impunité des VSBG ;
- Appui à la décentralisation de l'unité de police en charge de la lutte contre les VSBG dans 3 provinces pilotes (Kirundo, Rutana, Gitega) ;
- Renforcement des capacités d'intervention de la police pour les cas de VSBG en mairie de Bujumbura.

Produit 1.3. : *Les mécanismes de contrôle interne et externe à la chaîne pénale sont renforcés.*

- Appui à l'élaboration d'un cadre guide pour l'évaluation qualitative des jugements en rapport avec les VSBG;
- Mise en place d'un système de monitoring du traitement des cas de VSBG par la chaîne pénale en partenariat avec l'OHCDH;
- Appui aux descentes de contrôle de l'inspection technique de la police chargée du domaine judiciaire et de la justice durant les deux premières années du projet;
- Formation des membres de la CNIDH sur les techniques d'investigation sur les VSBG;
- Appui, pendant les deux premières années du projet, à l'organisation des rencontres d'évaluation semestrielles et annuelles des différents acteurs de la chaîne pénale pour analyse de l'état des lieux et évaluation participative du pas franchi par chaque secteur dans la lutte contre les VSBG sur base des rapports des missions de contrôle et des indicateurs de performance fixés.



Effet 2. : Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale.

Produit 2.1. : Des mécanismes communautaires de prévention des VSBG existants sont outillés pour une prévention plus effective.

- Organisation de rencontres de sensibilisation et de réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour une meilleure prévention des VSBG au niveau des communes dans les 3 provinces pilotes (Kirundo, Rutana, Gitega);
- Production de matériel et outils de sensibilisation à la lutte contre les VSBG pour les leaders communautaires;
- Sensibilisation des membres des structures locales influents sur leur rôle dans la lutte contre les VSBG afin qu'ils/elles puissent sensibiliser leurs communautés sur les VSBG et s'organisent en réseaux communautaires de prévention des VSBG dans les 3 provinces pilotes (Kirundo, Rutana, Gitega).

Produit 2.2. : Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.

- Organisation de campagnes médiatiques sur la lutte contre les VSBG ;
- Appui aux initiatives d'implication des hommes et des leaders religieux dans la lutte contre les VSBG ;
- Appui à l'organisation des rencontres des acteurs clés dans les domaines économique et social (agriculture, santé, éducation...) dans les 3 provinces ciblées afin qu'ils intègrent la lutte contre les VSBG dans leurs actions de sensibilisation ;
- Mise en place de mécanismes de sensibilisation à la lutte contre les VSBG au sein de la police et de l'armée et de prévention des VSBG à l'intérieur de ces corps.

Mise en œuvre

Le projet sera mis en œuvre par une unité de gestion en partenariat avec 3 ministères clés à savoir : le Ministère de la justice, le Ministère de la sécurité publique et le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du genre. Certaines des activités seront menées par des associations de la société civile sur une base compétitive. La sélection des partenaires de mise en œuvre sera faite selon les règles et procédures d'ONUFEMMES. En général, la sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair qui peut justifier une dérogation du processus compétitif. Mais dans tous les cas une évaluation des capacités de ces organisations sera effectuée.

d) Cibles

Le projet sera d'envergure nationale pour le volet légal, le changement au niveau institutionnel et l'amélioration des connaissances des acteurs. Mais les actions intensives au niveau communautaire seront menées dans les provinces **Kirundo, Rutana et Gitega**, choisies pour l'ampleur des VSBG, l'absence d'autres intervenants dans le domaine. Ces provinces constituent aussi une zones de retour des réfugiés avec un grand nombre de RDExC (rapatriés, déplacés, ex-combattants).

e) **Enchaînement**

Le projet visera l'élimination des violences sexuelles et basées sur le genre en renforçant d'une part le rôle de la justice au niveau répressif et partant préventif mais aussi en renforçant la sensibilisation et l'organisation de la communauté à la base pour changer d'attitudes et de comportement afin de prévenir ce crime, protéger les victimes et dénoncer les auteurs. Le projet mettra le rôle de la communauté et de la justice au centre pour parvenir au changement souhaité. Les résultats prévus seront atteints grâce à des partenariats avec les structures gouvernementales et les organisations de la société civile suivant leurs domaines et niveaux d'intervention. Les principaux ministères qui seront impliqués sont les suivants : ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de l'Intérieur, de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre. Les approches à être utilisées viseront à apporter des réponses structurelles à la problématique des VSBG ainsi que la durabilité et viabilité des résultats. Une attention particulière sera accordée à la protection des droits des victimes, chaque cas déclaré sera accompagné au niveau des différents services par les animateurs/trices des CDFC et une assistance juridique et judiciaire sera accordée pour lutter contre l'impunité. Tout le processus respectera les normes de confidentialité et de sécurité des victimes.

Au niveau opérationnel, le projet atteindra les résultats énoncés par la théorie de changement décrite ci-dessus en empruntant la démarche suivante :

Effet 1. : Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés.

Produit 1.1. : Un cadre légal et des mécanismes d'assistance et de protection des droits des victimes sont mis en place.

Le travail sur le cadre légal servira de porte d'entrée et de base pour un traitement avec diligence des cas de VSBG dans les juridictions. Ainsi, les lois promulguées seront vulgarisées auprès du public en utilisant des outils simplifiés, tandis que le plaidoyer va continuer pour l'adoption d'autres lois nécessaires pour mieux réprimer les VSBG telle que celle spécifique sur la prévention, répression des violences sexuelles et basées sur le genre.

En vue de garantir plus de redevabilité et meilleur suivi des efforts en matière de lutte contre les VSBG, les plates formes des acteurs seront redynamisées au niveau national et provincial dans le cadre de la coordination des acteurs tel que prévu par le groupe sectoriel genre. Les activités seront menées comme suit :

Plaidoyer pour l'adoption et la promulgation de la loi spécifique sur les VSBG et vulgarisation de la loi contre le trafic des êtres humains

Le processus d'adoption de la loi spécifique de prévention et de répression des VSBG est avancé. En effet, l'avant projet de loi adoptée par le Gouvernement est encours d'analyse au Parlement. Le plaidoyer pour l'adoption de la loi spécifique de prévention et de répression des VSBG sera réalisé à travers la conclusion des partenariats avec les organisations de la société civile. A sa promulgation, cette loi et celle portant lutte contre le trafic des êtres humains seront vulgarisées au niveau national à travers des canaux accessibles aux populations, surtout les médias et les outils simplifiés afin que d'une part, les populations évitent de tels crimes mais aussi que les victimes puissent porter plainte auprès des juridictions car, toutes disposant d'une information suffisante



sur les lois y relatives et des sanctions prévues. Ainsi, des émissions spécifiques sur le contenu de ces lois seront organisées dans au moins 4 radios les plus écoutées au Burundi et pendant des heures de forte audience. Des livrets, dépliants et affiches en Kirundi seront également produits et diffusés auprès des CDFC, des organisations de défense des droits humains et de lutte contre les VSBG, afin qu'ils servent de canaux de communication et de sensibilisation.

Renforcement des plates-formes des acteurs au niveau national et au niveau provincial :

Au niveau de chaque province, il sera organisé, une fois le trimestre, une rencontre des acteurs, sous la coordination des services décentralisés du ministère en charge du genre et du ministère de la justice, pour analyser le niveau des progrès accomplis dans la lutte contre l'impunité des VSBG. Les participants à la rencontre seront principalement les responsables administratifs locaux, les organisations clés de la société civile intervenant en matière de lutte contre les VSBG dans la province, les points focaux genre de la police locale ainsi que les présidents des chambres spécialisées de lutte contre les VSBG au sein des juridictions de la province. Des débats et échanges sur les défis subsistants et les améliorations nécessaires seront menés et des recommandations, à mettre en œuvre au cours du trimestre suivant, seront formulées. Ces rencontres permettront également d'établir une synergie pour lutter contre l'impunité à travers une bonne collaboration entre: « **leaders communautaires-administration- organisations de lutte contre les VSBG- police- justice** ».

Au niveau national, la coordination se fera dans le cadre du groupe thématique VSBG déjà existant et coordonné par le Ministère en charge du genre et par ONUFEMMES. Des retraites annuelles seront organisées à l'intention des intervenants en vue d'harmoniser la planification, partager les bonnes expériences et réfléchir sur les bonnes stratégies en vue d'augmenter l'efficacité dans la lutte contre les VSBG.

Appui à l'organisation de sessions spéciales sur les cas de VSBG dans les 3 provinces pilotes dans le cadre de la CIRGL et accompagnement des victimes pour l'accès aux autres services :

Ce travail sera mené sous la coordination du Ministère de la justice et particulièrement de la commission chargée de la lutte contre les VSBG et les chambres spécialisées. Un inventaire des cas de VSBG pendants sera mené auprès des parquets et tribunaux et les provinces qui auront le plus grand nombre de cas seront sélectionnées pour l'organisation des sessions spéciales ayant pour objectif d'apurer les arrières judiciaires en matière de lutte contre les VSBG. Un équipement informatique sera donné aux chambres spécialisées dans les 3 provinces pilotes. Un partenariat sera noué avec les organisations de la société civile et les barreaux en vue d'assurer l'assistance judiciaire des victimes. En effet, beaucoup de cas traînent en justice durant une longue période et les victimes finissent par se rendre et cela contribue aussi à renforcer le sentiment d'impunité des cas de VSBG. Or l'organisation de sessions spéciales permettra non seulement de juger la majorité de ces cas, mais aussi à transmettre un message sur la tolérance zéro. Ainsi, les membres des chambres spécialisées qui auront participé à ces sessions spéciales en tireront profit et seront capables de traiter avec diligence les nouveaux cas de VSBG. Une attention particulière sera donc accordée au respect des droits des victimes et de la défense pendant tout ce processus.

Produit 1.2. : *Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées.*

La démarche pour atteindre ce produit commencera d'abord par la sensibilisation des hauts responsables de la chaîne pénale (police et justice) sur les mécanismes de renforcement de la répression des cas de VSBG et la mise en application de la tolérance zéro par le Ministère Public afin qu'ils puissent jouer un rôle moteur et d'impulsion de l'engagement de l'ensemble de la chaîne pénale. Les formations des points focaux de la police seront organisées et la police sera appuyée pour améliorer son efficacité notamment pour : i) désigner des points focaux pour la lutte contre le trafic des êtres humains parmi les membres de la police des frontières; ii) mettre en place des unités décentralisées de l'unité de police en charge de la lutte contre les VSBG dans les 3 provinces pilotes et iii) renforcer les capacités d'intervention de la police pour les cas de VSBG en mairie de Bujumbura. Les activités qui seront menées sont les suivantes :

Appui à la décentralisation de l'unité de police en charge de la lutte contre les VSBG dans les 3 provinces pilotes.

L'unité de la police en charge de la lutte contre les VSBG est basée à Bujumbura et a des points focaux dans les stations de police. Pour plus d'efficacité, il est nécessaire que cette unité ait un personnel et des ressources suffisants et qu'elle ait des bureaux au niveau décentralisé. Le projet va appuyer la police en la dotant d'équipements informatiques et mobiliers pour ces bureaux dans les provinces de Ngozi, Gitega et Bururi.

Renforcement des capacités d'intervention de la police pour prévenir et réprimer les cas de VSBG en mairie de Bujumbura :

En matière de répression et prévention des VSBG, les capacités de réponse de la police constituent la base de ce processus. La Mairie de Bujumbura sera prise comme pilote pour une intervention rapide en cas de VSBG ou de tentative de commission de ce crime. Un numéro de téléphone sera mis gratuitement à la disposition du public pour informer ou appeler la police au secours et un véhicule de permanence sera acheté tout comme des motorolas pour tous les points focaux genre situés dans les stations de police des différentes communes de la mairie. Ainsi, pour chaque appel téléphonique provenant de la population, la police pourra intervenir rapidement.

Produit 1.3. : *Les mécanismes de contrôle interne et externe à la chaîne pénale sont renforcés.*

Des missions d'inspection spécifiques sur les VSBG seront organisées, sur une base trimestrielle, par le ministère de la justice auprès des chambres spécialisées et l'inspection générale du ministère de la sécurité publique fera de même auprès des points focaux genre. Des outils servant de guide pour l'évaluation qualitative des jugements en rapport avec les VSBG seront élaborés et utilisés par ces 2 corps. Le projet appuiera ces missions d'inspection pendant les deux premières années du projet, quitte à produire des rapports sur les problèmes rencontrés et les réponses à proposer. Ensuite, après cette période, cette inspection rentrera dans les activités ordinaires du processus d'inspection les années suivantes. Dans le cadre du projet sur les droits de l'homme coordonné par l'OHCDH, les membres de la CNIDH seront formés sur les techniques d'investigation sur les VSBG et élaboreront des rapports et des avis sur le traitement des VSBG dans les juridictions compétentes du pays.

Des rencontres semestrielles et annuelles des différents acteurs de la chaîne pénale seront organisées pour une évaluation participative du pas franchi par chaque secteur dans la lutte contre les VSBG. Les activités qui seront menées sont les suivantes :

Appui à l'élaboration d'un cadre guide pour l'évaluation qualitative des jugements en rapport avec les VSBG :

L'inspection réserve peu d'attention à la qualité des jugements rendus en matière de lutte contre les VSBG et l'analyse porte plus sur l'aspect quantitatif. C'est pourquoi le projet va appuyer l'élaboration d'un guide simplifié pour l'évaluation de la qualité des jugements rendus par les chambres spécialisées et le traitement des cas de VSBG au niveau des postes de police. Le processus d'élaboration sera participatif afin que chaque institution concernée s'en approprie. Le personnel en charge de l'inspection sera formé sur l'utilisation de ce guide.

Mise en place d'un système de monitoring du traitement des cas de VSBG par la chaîne pénale :

Le projet appuiera alors, durant les deux premières années du projet, les descentes de contrôle de l'inspection technique de la police chargée du domaine judiciaire et de la justice. Au cours de ces missions, les outils adoptés serviront de base pour le contrôle du traitement des cas de VSBG. Des analyses seront menées et des propositions d'améliorations nécessaires faites à la fin de ces missions.

Appui pendant les deux premières années à l'organisation des rencontres d'évaluation semestrielles et annuelles des différents acteurs de la chaîne pénale :

Ces réunions seront organisées par le ministère de la justice à travers la commission en charge de la lutte contre les VSBG pour analyser l'état des lieux et mener une évaluation participative du pas franchi par chaque secteur dans la lutte contre les VSBG, sur base des rapports des missions de contrôle et des indicateurs de performance fixés. Les participants à ces rencontres seront les représentants des services suivants : l'inspection générale de la justice, l'inspection technique de la police chargée du domaine judiciaire, la commission en charge de la lutte contre les VSBG au sein de la justice, l'Unité de la Police en charge de la lutte contre les VSBG, les chambres spécialisées et 3 organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de l'assistance judiciaire des victimes.

Effet2 : Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale

Produit 2.1. : Des mécanismes communautaires de prévention des VSBG existants sont outillés pour une prévention plus effective.

Partant du fait que les communautés sont affectées par les violences d'une manière ou d'une autre, mais qu'en même temps, elles peuvent jouer un rôle crucial pour les prévenir par des réponses endogènes, le projet se focalisera dans 3 provinces pilotes et travaillera avec les CDPC pour des actions à la base mettant en avant le rôle communautaire. Des rencontres de sensibilisation et de réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour une meilleure prévention des VSBG seront organisées au niveau des communes de ces 3 provinces et des sensibilisations des membres des comités de sécurité et autres



structures de défense des droits des femmes sur leur rôle dans la lutte contre les VSBG seront aussi menées. A la suite de ces sensibilisations, ces structures se constitueront dans des réseaux communautaires de prévention contre les VSBG dans les 3 provinces.

Organisations de rencontres de sensibilisation et de réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour une meilleure prévention des VSBG au niveau des communes dans les 3 provinces pilotes :

Sous la coordination des animateurs des CDFC et des coordinateurs provinciaux et en partenariat avec l'administration, des réunions rassemblant les acteurs clés au niveau de chaque commune seront organisées. Au cours de chaque réunion, les acteurs analyseront l'état des lieux des VSBG dans leurs zones et définiront les mécanismes d'alerte et de réaction rapide pour poursuivre les auteurs et accompagner les victimes. Cette organisation locale et communautaire, une fois réussie, servira de référence, et sera diffusée auprès des autres intervenants en matière de lutte contre les VSBG.

Production de matériel et outils de sensibilisation à la lutte contre les VSBG pour les leaders communautaires :

3.000 dépliants en kirundi de sensibilisation à la lutte contre les VSBG, leur conséquences et les sanctions prévues par la loi seront produits et validés et ensuite distribués aux différents membres des réseaux communautaires de lutte contre les VSBG, aux élus locaux et autres catégories influentes au niveau de la communauté. Trois cent (300) affiches seront également produites et placées dans des endroits visibles pour une grande partie de la population (communes, marchés, écoles..).

Sensibilisation des membres des structures locales influentes sur leur rôle dans la lutte contre les VSBG afin qu'ils puissent sensibiliser leurs communautés sur les VSBG et s'organisent en réseaux communautaires de prévention des VSBG dans les 3 provinces pilotes :

Dans chaque province, 3 communes pilotes seront choisies pour expérimenter l'approche de tolérance zéro. Les comités collinaires pilotes identifieront les formes de violences basées sur le genre les plus fréquentes dans la zone et fixeront des stratégies pour les éliminer. Ils seront mis en contact avec la police et le système judiciaire de même que les organisations de défense des droits humains en général et des droits de la femme en particulier, afin que les auteurs soient chaque fois punis de façon exemplaire. Ces comités se rencontreront mensuellement et transmettront les rapports aux animateurs communaux des CDFC qui seront chargés de coordonner ce travail. Ces rapports seront ensuite partagés avec l'administration et les acteurs de la chaîne pénale en charge de la lutte contre les VSBG.

Produit 2.2. : Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.

Les sensibilisations se baseront sur l'approche de masculinité responsable et quelques initiatives d'implication des hommes et des leaders religieux dans la lutte contre les VSBG seront appuyées. Des sensibilisations à la lutte contre les VSBG seront également menées au sein de la police et de l'armée. Une campagne médiatique soutenue sur la lutte contre les VSBG et spécialement sur la traite des jeunes filles et la lutte contre le viol sera menée et du matériel et outils de sensibilisation seront produits afin que la

diffusion permanente des messages arrive à induire le déclic de changement d'attitude et de comportement de la population. Le projet travaillera en partenariat avec les autres acteurs sur terrain et touchera aussi les cibles des autres axes du programme (axes 1, 2 et 3) pour la diffusion des messages et la sensibilisation à la lutte contre les VSBG.

Organisation de campagnes médiatiques sur la lutte contre les VSBG :

Au Burundi, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées et ont eu pour effet la prise de conscience sur la problématique des VSBG mais ont peu influé sur le changement de comportement. Il s'avère donc nécessaire d'ajuster les méthodes et outils utilisés pour viser plus un changement d'attitudes et de comportement face à un mal endémique avec une influence culturelle. Ces campagnes médiatiques, à travers une communication efficace, auront donc pour objectif d'influencer un changement d'attitude et de comportement de la population en rapport avec les violences sexuelles et basées sur le genre par. Des messages de lutte contre les VSBG adaptés à chaque catégorie (hommes, femmes, jeunes) seront produits et diffusés de façon continue à travers les radios les plus écoutées qui auront été sélectionnées à cet effet et produiront régulièrement des spots, des émissions et reportages sur la problématique.

Appui aux initiatives d'implication des hommes et des leaders religieux dans la lutte contre les VSBG :

Dans chacune des trois provinces pilotes, une session spéciale sera organisée à l'intention des hommes leaders d'opinions et des responsables religieux pour les sensibiliser sur leur rôle dans la lutte contre les VSBG. A la fin ils prendront des engagements à titre individuel et un plan réaliste pour le compte de leur organisation sur les initiatives qu'ils comptent mener. A la fin de la première année du projet, une session pour évaluer les initiatives menées et leurs impacts sera organisée à l'intention du même groupe.

Appui à l'organisation des rencontres des acteurs clés dans les domaines économique et social (agriculture, santé, éducation...) dans les 3 provinces pilotes pour qu'ils intègrent la lutte contre les VSBG dans leurs actions de sensibilisation :

Tout comme le genre est transversal dans toute intervention, l'approche visée sera d'intégrer la sensibilisation à la lutte contre les VSBG dans les autres secteurs sociaux et économiques de chaque province. Au niveau de cette dernière, il y aura chaque année une session de sensibilisation et de réflexion à l'intention des chefs des services clés pour qu'ils apprennent comment intégrer la lutte contre les VSBG dans leurs interventions. Les outils de sensibilisation produits dans le cadre de ce projet leur seront donnés pour qu'ils les distribuent auprès de leurs bénéficiaires.

Mise en place des mécanismes de sensibilisation à la lutte contre les VSBG au sein de la police et de l'armée et de prévention des VSBG à l'intérieur de ces corps :

Les secteurs de la police et de l'armée ont fait des progrès dans le recrutement des femmes ces dernières années. Il faut alors garantir la lutte contre les VSBG et tout abus à l'égard des femmes dans ces corps sans laisser de côté que même dans la communauté, les corps de sécurité doivent éviter de commettre les VSBG. Des rencontres de réflexion avec les hauts responsables seront organisées au sein de l'armée et de la police. Chaque corps aura à réfléchir sur les mécanismes à mettre en place en vue de prévenir de tels cas.



Des recommandations seront formulées et un suivi sera par la suite mené pour s'assurer de la mise en œuvre de ces recommandations dont, entre autres, la mise en place de textes internes, des points focaux au sein de ces corps auprès desquels les victimes pourront se confier. Ces sessions impliqueront les responsables des réseaux des femmes membres de ces corps.

f) **Budget:**

**Tableau 2:
Budget de l'activité du projet**

	Résultats/ activités	Budget	Catégorie de dépense
1	Effet 1: Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés	224,300.00	
1.1	Produit 1.1 : Un cadre légal et des mécanismes pour la protection des droits des victimes sont mis en place.	94,300.00	Services contractuels
	Plaidoyer pour l'adoption et la promulgation de la loi spécifique sur les VSBG et la vulgarisation de la loi contre le trafic des êtres humains;	15,300.00	
	Renforcement des plates formes des acteurs au niveau national et au niveau provincial	29,000.00	
	Appui à l'organisation de sessions spéciales sur les cas de VSBG dans les 3 provinces pilotes dans le cadre de la CIRGL et accompagnement des victimes pour l'accès aux autres services	50,000.00	
1.2	Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcées.	90,000.00	Services contractuels
	Organisation des cadres de dialogue impliquant les intervenants sur la lutte contre l'impunité des VSBG	15,000.00	
	Appui à la décentralisation de l'unité de police en charge de la lutte contre les VSBG dans les 3 provinces pilotes.	25,000.00	
	Renforcement des capacités d'intervention de la police pour les cas de VSBG en mairie de Bujumbura.	50,000.00	
1.3	Produit 1.3 : Les mécanismes de contrôle interne et externes à la chaîne pénale sont renforcés	40,000.00	Services contractuels
	Appui à l'élaboration d'un cadre guide pour l'évaluation qualitative des jugements en rapport avec les VSBG	7,000.00	
	Mise en place d'un système de monitoring du traitement des cas de VSBG par la chaîne pénale.	13,000.00	
	Appui aux descentes de contrôle de l'inspection technique de la police chargée du domaine judiciaire et de la justice pendant les deux premières années du projet.	10,000.00	
	Formation des membres de la CNIDH sur les techniques d'investigation sur les VSBG	Cfr OHCDH	
	Appui pendant les deux premières années du projet à l'organisation des rencontres d'évaluation semestrielles et annuelles des différents acteurs de la chaîne pénale	10,000.00	
2	Effet 2: Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale	153,000.00	
2.1	Produit 2.1 : Des mécanismes communautaires de prévention des VSBG sont mis en place et opérationnels	70,000.00	Services contractuels
	Organisation de rencontres de sensibilisation et de réflexion sur les mécanismes à mettre en place pour une meilleure prévention des VSBG au niveau des communes dans 3 provinces.	30,000.00	
	Production de matériel et outils de sensibilisation à la lutte contre les VSBG pour les leaders communautaires.	10,000.00	

Résultats/ activités	Budget	Catégorie de dépense
Sensibilisation des membres des structures locales influentes sur leur rôle dans la lutte contre les VSBG afin qu'ils/elles puissent sensibiliser leurs communautés sur les VSBG et s'organisent en réseaux communautaires de prévention des VSBG dans les 3 provinces pilotes.	30,000.00	
2.2 Produit 2.2 : Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.	83,000.00	Services contractuels
Organisation de campagnes médiatiques sur la lutte contre les VSBG.	15,000.00	
Appui aux initiatives d'implication des hommes et des leaders religieux dans la lutte contre les VSBG.	28,000.00	
Appui à l'organisation des rencontres des acteurs clés dans les domaines économique et social (agriculture, santé, éducation...) dans les 3 provinces pilotes pour qu'ils intègrent la lutte contre les VSBG dans leurs actions de sensibilisation.	20,000.00	
Mise en place de mécanismes de sensibilisation à la lutte contre les VSBG au sein de la police et de l'armée et de prévention des VSBG à l'intérieur de ces corps.	20,000.00	
3. Coordination et suivi	89,990.00	
Personnel et autres employés	60,000.00	Personnel
Fournitures, produits de base, matériels	7,000.00	Fournitures
Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation).	7,000.00	Mobilier
Frais de déplacement/suivi.	8,000.00	Frais de déplacement
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs.	7,989.72	Frais généraux
Sous total	467,289.72	
Coûts indirects 7%	32,710.28	
Total	500,000.00	

**Tableau 3:
Budget par catégories de dépense de l'ONU**

Catégorie de dépense	Montant
1. Personnel et autres employés (contribution de 1/3 du salaire du personnel travaillant sur le projet)	60,000.00
2. Fournitures, produits de base, matériels	7,000.00
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	7,000.00
4. Services contractuels	377,300.00
5. Frais de déplacement	8,000.00
6. Transferts et subventions aux homologues	0.00
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	7,989.72
Sous-total	467,289.72
8. Coûts indirects 7%	32,710.28
TOTAL	500,000.00

g) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution:

Le Bureau d'ONUFEMMES-Burundi est doté d'une Représentation nationale, de 3 principaux programmes et des unités transversales. Chaque programme est directement géré par un chargé de programme. ONUFEMMES est aussi dans un processus de recrutement de deux assistants pour le programme « Droits des Femmes, Leadership et Participation » ainsi qu'un assistant au programme lutte contre les violences faites aux femmes. Il vient également de bénéficier grâce au siège de l'appui d'une conseillère en paix et sécurité pour une durée de 6 mois. Celle-ci sera présente au Burundi pendant la durée du projet PBF. Une coopération interrégionale est aussi d'usage courant et constitue une grande force interne à l'organisation; une expertise peut ainsi être détachée temporairement au profit d'un pays en cas de besoin.

Par ailleurs, ONUFEMMES dispose d'une longue expérience dans la promotion du rôle de la femme dans la consolidation de la paix ainsi que dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre. Il a participé activement au processus PBF I et II. Ses principaux partenaires sont le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et les organisations féminines de la société civile œuvrant dans le secteur de la promotion des droits des femmes et de la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre des activités prévues dans ce cadre, ONUFEMMES Burundi compte recruter un(e)coordinateur(trice) national (e) pour le projet de mise en place d'un réseau des médiatrices actrices de paix et de dialogue et un(e) assistant administratif(ve) et financier (ère).

Tableau 4:
Aperçu général des financements antérieurs dans le pays

	ENTITÉ	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex: CAP)
Année financière précédent	ONUFEMMES	Belgique ONUFEMMES	2, 247, 162	Gender Equity Fund UNDEF
Année financière en cours	ONUFEMMES	Belgique ONUFEMMES	1,101,601.63	

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet:

La gestion du projet sera assurée par ONUFEMMES et plus précisément par le personnel en charge de la lutte contre les VSBG au sein de l'ONUFEMMES (une chargée de programme et un assistant au programme VSBG). Au niveau global, le rôle de coordination sera joué par un consultant qui sera recruté par l'OHCDH pour coordonner les 2 projets de l'axe 3 du plan prioritaire de consolidation de la paix. Les partenaires de mise en œuvre désigneront officiellement les points focaux qui seront chargés de faire le suivi de la mise en œuvre des activités sous leur responsabilité et de l'atteinte des résultats prévus.

b) Gestion des risques:

**Tableau 5 :
Matrice de gestion des risques**

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Résistance de la part des acteurs non sensibles au genre au cours du processus d'adoption du projet et dans sa mise en œuvre	Moyenne	Faible	Sensibilisation des acteurs sur l'ampleur du phénomène des VSBG et son impact ainsi que les engagements pris par le Burundi au niveau national, régional et international pour lutter contre ce crime.
Augmentation des violences liées au contexte d'insécurité pendant la période électorale	Moyenne	Faible	Campagne de sensibilisation menée dans le cadre de l'axe sur le dialogue ; Mise en place de mécanismes d'alerte précoces dans le cadre du "One situation Room" ; Mise en place des réseaux communautaires de prévention contre les VSBG
Insuffisance des ressources financières par rapport à l'ampleur du phénomène et des moyens nécessaires pour l'endiguer	Moyenne	Moyenne	Mobilisation de ressources additionnelles. Le projet sera catalytique et des efforts de mobilisation de fonds supplémentaires seront menés dès le démarrage du projet.

c) Suivi et évaluation:

Le personnel de ONUFEMMES en partenariat avec les représentants des différents institutions partenaires dans la mise en œuvre du projet, sera en charge de la production des outils harmonisés de suivi – évaluation ; l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation bien détaillé, avec indication claire des besoins de collecte de données. Chaque partenaire de mise en œuvre collectera les données de base prévues dans le cadre des résultats dans son domaine d'intervention et sa zone d'action au début du projet et à la fin du projet et le personnel de ONUFEMMES fera la centralisation et l'analyse des données. Les fiches de collecte des données seront utilisées pour les aspects quantitatifs et des mini-sondages seront également menés pour les volets qualitatifs. Des descentes sur terrain dans le cadre du suivi ainsi que des sessions de restitution des résultats seront organisés avec les partenaires.

Le suivi sera formalisé par la production des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre. La production des rapports sera organisée selon une approche participative impliquant à la fois les partenaires du Gouvernement et de la société civile impliqués dans la mise en œuvre du projet. Tel que prévu dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'UNDAF, le suivi et le rapportage sur la mise en œuvre des activités sera sur une base trimestrielle et le rapportage sur les résultats sera sur une base semestriel.

Ce mécanisme de suivi au niveau du projet sera complété et renforcé par les mécanismes de suivi-évaluation prévus par le comité de pilotage et par le PBSO. La complémentarité de ces mécanismes garantira une meilleure atteinte des résultats attendus car des orientations opérationnelles et stratégiques en vue d'ajuster le tir au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet seront régulièrement formulées par chacun des mécanismes et mises en application.

d) Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au PBF. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁷ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du PBF:

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du PBF.

⁷ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du PBF. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants:

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le PBF, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du PBF;
- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

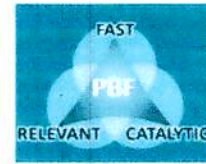
Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du PBF sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du PBF sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A
Résumé de projet



FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Numéro et intitulé du projet:	« Renforcement de la réponse en matière de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Burundi ».	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s):	ONUFEMMES	
Partenaire(s) d'exécution:	Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité Publique, OHCDH	
Site:	Tout le pays	
Budget approuvé pour le projet:	US\$ 500,000	
Durée du projet:	Date de démarrage prévue: 15.10.2014	Date d'achèvement prévue: 31.12.2016
Date d'approbation du Plan de priorités:	19 février 2014	
Descriptif du projet:	Le projet cherche à répondre à un problème de droits humains qui touchent majoritairement les femmes pour une paix inclusive et sensible au genre. Il se focalise sur les violences sexuelles et basées sur le genre et vise particulièrement l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire dans la réduction des violences sexuelles par le traitement diligent des procédures ainsi qu'une sensibilisation et une meilleure organisation des communautés pour lutter contre ces violences.	
Résultats du projet:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés par les institutions et la communauté. 2. Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG pour une meilleure cohésion sociale. 	
Domaines de résultat du PBF:	(1.2) État de droit	
Activités principales liées au projet:	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plaidoyer pour la mise en place d'un cadre légal et des mécanismes d'assistance et de protection des droits des victimes ; ➤ Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale ; ➤ Renforcement des mécanismes de contrôle interne et externe à la chaîne pénale ; ➤ Mise en place et renforcement des mécanismes communautaires pour une prévention plus effective des VSBG ; ➤ Amélioration des connaissances de la population et particulièrement des hommes et des jeunes pour un changement de comportement vis-à-vis des VSBG. 	

Annexe B :
Cadre de résultats

Résultats		Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1		Année 2		Etapes
<p>Description du résultat 1: [une phrase de description du résultat] Les cas de VSBG sont traités avec diligence dans la chaîne pénale et les droits des victimes sont protégés par les institutions et la communauté</p>			<p>Indicateur de résultat 1a : % de cas de VSBG reçus et clôturés par an au niveau de la police et de la justice. Niveau de référence: A être déterminé au démarrage du projet par une collecte des données auprès des chambres spécialisées et des points focaux de la police Cible: Augmentation de 20% par an.</p>	<p>Rapport des missions d'inspection de la justice et de la police</p>	X	X	X	X	X

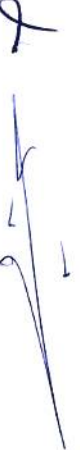
Nom du pays: *Burundi*

Dates du projet: 1.01.2015 au 31.12.2016

Théorie de changement en bref: Si les capacités techniques et opérationnelles de la chaîne pénale sont renforcées et qu'il existe un cadre légal favorable et de mécanismes de contrôle interne et externe sur la répression des cas de VSBG pour garantir un traitement avec diligence des cas de VSBG, et qu'en même temps la communauté est sensibilisée et change de comportement, alors il y aura amélioration de la réponse aux VSBG et une meilleure protection des droits des femmes a Burundi.



	<p>Produit 1.1 : Un cadre légal et des mécanismes pour la protection des droits des victimes sont mis en place.</p>	<p>Indicateur de résultat 1 b Nombres de mesures spécifiques prises et mises en application pour protéger les victimes de VSBG au niveau des tribunaux.</p> <p>Niveau de référence: un projet de loi spécifique sur les VSBG est en cours d'analyse et porte beaucoup de propositions pour protéger les victimes.</p> <p>Cible: 4 mesures cibles appliquées au niveau national (Huit clos, assistance judiciaire, sanction des cas de concubinages pour les personnes mariées, respect des délais).</p>	<p>-Textes de lois promulgués -Rapport des missions d'inspection de la justice et de la police</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	
	<p>Produit 1.1 : Un cadre légal et des mécanismes pour la protection des droits des victimes sont mis en place.</p>	<p>Indicateur de résultat 1.1.1 Nombre de lois promulguées et instruments ratifiés pour la protection des droits des femmes</p> <p>Niveau de référence: 2 lois (code pénal et code de procédure pénal)</p> <p>Cible: 4 lois (la loi spécifique sur les VSBG et la loi sur la protection des victimes et des témoins).</p>	<p>-Copies des Textes de lois promulgués</p>	<p>x</p>	<p>x</p>	



<p>Produit 1.2 : Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs de la chaîne pénale sont renforcés.</p>	<p>Indicateur de résultat 1.2.1 Nombre de chambres et sections spécialisées sur les VSBG fonctionnelles. Niveau de référence:0 Cible: 40</p>	<p>Rapports des formations Rapport des missions d'inspection de la justice et de la police</p>	x						
	<p>Indicateur de résultat 1.2.3 Nombre d'unités décentralisées de l'unité de police en charge de lutter contre les VSBG. Niveau de référence:0 Cible: 3</p>	<p>Visites aux bureaux des unités décentralisées Rapport des unités décentralisées</p>	X X						
<p>Produit 1.3 : Les mécanismes de contrôle interne et externe à la chaîne pénale sont renforcés.</p>	<p>Indicateur de résultat 1.3.1 Nombre de missions d'inspection technique sur le traitement des cas de VSBG effectués dans les stations de police. Niveau de référence:0 Cible: 10 (une fois le trimestre).</p>	<p>Rapport des missions d'inspection,</p>	x						



		<p>Indicateur de résultat 1.3.2 Nombre de mission d'inspection sur le traitement des cas de VSBG effectués auprès de chambres spécialisées. Niveau de référence:0 Cible: 10 (une fois le trimestre)</p>	<p>Rapport des missions d'inspection,</p>	
<p>Description du résultat 2: [une phrase de description du résultat] Les communautés sont sensibilisées et s'engagent à promouvoir et à protéger les droits des victimes des VSBG</p>		<p>Indicateur de résultat 2 a : Niveau d'augmentation de cas dénoncés par la communauté auprès des postes de police Niveau de référence: A être déterminé Cible: Augmentation de 20% par an.</p>	<p>Rapports des CDFC</p>	
		<p>Indicateur de résultat 2 b : % de la population des zones cibles sensibilisée attestant avoir changé d'attitudes et de comportement Niveau de référence : 0 Cible : 70%</p>	<p>Rapports des sessions de sensibilisation formation -Rapport de mini-sondage à la fin du projet</p>	
<p>Produit 2.1 Des mécanismes communautaires de</p>	<p>2.1.1 Des réseaux communautaires de lutte</p>		<p>Rapports des CDFC</p>	

25 9

	<p>prévention des VSBG sont renforcées/ outilles</p> <p>Produit 2.2 Les populations et particulièrement les hommes et les jeunes disposent des connaissances qui contribuent au changement de comportement.</p>	<p>contre les VSBG fonctionnels au niveau des collines Niveau de référence: 0 Cible: 60.</p> <p>Indicateur de résultat 2.2.1 Nombre de séances de sensibilisation organisées au niveau collinaire. Niveau de référence: 0 Cible: 10 par commune</p> <p>Indicateur de résultat 2.2.2 : Nombre d'initiatives menées par les groupes d'hommes, de jeunes et les leaders religieux pour l'élimination des VSBG. Niveau de référence: 0 Cible: 15 (5 initiatives par an)</p>	<p>Rapports des réseaux communautaires</p> <p>Copies audio-visuelles et physiques des outils et matériels produits</p> <p>Rapports des organisations ayant mené ces initiatives</p>						x	x	x	x	x	x																
--	--	---	---	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

25 9